

## COLLOQUE

# Les nouvelles frontières de l'évaluation socioéconomique : des investissements publics aux politiques publiques

PROGRAMME

Mardi 19 novembre 2019 de 8h30 à 13h

France Stratégie

Auditorium

20, avenue de Ségur – 75007 Paris

Le Secrétariat général pour l'investissement, France Stratégie et le Conseil général de l'environnement et du développement durable ont initié en 2014 un cycle de colloques sur l'évaluation socioéconomique des investissements publics, sous la présidence de Roger GUESNERIE, professeur émérite au Collège de France et président honoraire de Paris School of Economics.

Ces colloques visaient à éclairer le décideur public sur la démarche en matière d'évaluation socioéconomique rendue obligatoire pour les projets d'investissements publics par la loi n° 2012-1158 du 31 décembre. Ce neuvième colloque ouvre la réflexion aux nouvelles frontières de l'évaluation socioéconomique, avec une extension :

- au-delà des secteurs traditionnels que sont les transports ou les infrastructures, avec l'exemple des projets immobiliers dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
- vers des programmes d'investissement (au lieu de projets individuels), comme l'illustre le programme de construction des prisons ;
- vers des politiques publiques (au lieu d'investissements publics), comme les politiques climatiques, sociales, de santé et d'éducation.

Les huit premiers colloques étaient consacrés : à l'évaluation socioéconomique des projets de transports (16 septembre 2014) ; à la prise en compte des externalités environnementales (2 avril 2015) ; aux effets d'agglomération (22 octobre 2015) ; à la prise en compte des risques naturels et sanitaires dans le calcul socioéconomique (17 mars 2016) ; au choix des indicateurs dans la sélection des projets (14 décembre 2016) ; au système d'actualisation (29 mars 2017) ; à la pratique de l'évaluation socioéconomique en France (20 septembre 2017) ; aux projets d'investissement en Très Haut Débit (5 avril 2018).

## PROBLÉMATIQUE

Les investissements publics représentent, en France comme dans tous les pays développés, une part significative des investissements nationaux et concernent des secteurs aussi divers que le transport, l'énergie, la santé, la culture, l'éducation ou la justice. Ils façonnent à long terme le pays, sa croissance, la qualité de son environnement et sa capacité à affronter les défis futurs. Le choix d'aujourd'hui d'un investissement efficace conditionne donc le développement de demain. Une politique publique ambitieuse d'investissement d'un État ne peut être engagée avec succès sans s'appuyer sur des évaluations *ex ante* susceptibles d'éclairer la décision publique. Elles seront d'autant plus pertinentes qu'elles se fondent sur des méthodologies robustes, éprouvées et partagées par les différents acteurs pour objectiver l'ensemble des contre parties attendues d'un projet. En chiffrant les coûts et les avantages que peuvent induire les investissements publics, le calcul socioéconomique apporte un éclairage essentiel aux décideurs publics.

La France a engagé depuis de nombreuses années les travaux de référence permettant d'améliorer les pratiques historiques de l'évaluation socioéconomique qui étaient effectives dans le secteur des transports et qui se sont développées dans le cadre de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI). La commission Quinet (2013)<sup>1</sup> a préconisé l'extension de l'évaluation socioéconomique sur les grands secteurs d'investissement public au-delà du secteur des transports.

Depuis 2013, en donnant toute sa place à l'évaluation socioéconomique dans sa politique publique d'investissement, l'État a engagé une réforme significative pour innover dans l'optimisation de la gestion publique. La loi n° 2012-1158 du 31 décembre 2012, en rendant obligatoire la réalisation d'évaluation socioécono-

miques pour l'ensemble des investissements publics civils de l'État et de ses établissements publics et en imposant des contre-expertises indépendantes pour les plus importants d'entre eux, met les administrations dans l'obligation de résoudre les difficultés de méthode pour produire ces évaluations et faire en sorte que leur contenu réponde aux attentes.

France Stratégie et le SGPI ont confié en 2016 à un Comité d'experts des méthodes d'évaluation socioéconomique d'investissements publics que préside Roger Guesnerie la mission de développer une culture commune de l'évaluation socioéconomique dans tous les secteurs en veillant à établir des méthodologies générale et sectorielles et à associer les différentes administrations, des experts et des économistes. Début 2019, sa mission a été orientée vers les axes prioritaires de l'action de l'État, en matière d'investissement et en matière de politiques publiques. La nouvelle lettre de mission<sup>2</sup> du comité d'experts lui fixe un objectif explicite de renforcer son rôle de référent en matière d'évaluation sur les grands secteurs d'intervention publique.

Dans ce cadre, et sous l'égide du comité d'experts, France Stratégie, la direction générale du Trésor et le SGPI ont publié à l'attention des décideurs le Guide<sup>3</sup> de l'évaluation socioéconomique des investissements publics, qui présente les principes et les méthodes généraux permettant d'évaluer un investissement d'un point de vue socioéconomique, et permet d'appliquer un cadre d'analyse commun à tous les investissements publics.

Chaque secteur a ses caractéristiques propres. Pour l'enseignement supérieur et la recherche, le groupe de travail présidé par Émile Quinet a fourni un cadre méthodologique et opérationnel, dans le rapport<sup>4</sup> « l'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche ».

1. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/levaluation-socioeconomique-investissements-publics-tome1>

2. [https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/lettre\\_mission\\_guesnerie.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/lettre_mission_guesnerie.pdf)

3. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/guide-de-levaluation-socioeconomique-investissements-publics>

4. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/levaluation-socioeconomique-projets-immobiliers-de-lenseignement-superieur-de-recherche>



Également en 2019, la commission présidée par Alain Quinet a publié le rapport<sup>5</sup> « la valeur de l'action climatique, une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publique ». Ce rapport recommande que les pratiques de l'évaluation socioéconomique soient étendues dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques et à toutes les collectivités

Ces réflexions rencontrent les recommandations de l'OCDE, qui dans son rapport<sup>6</sup> « Études économiques de l'OCDE : France 2019 », recommande de promouvoir les considérations d'efficacité socioéconomique dans le choix de ses projets d'investissement, d'harmoniser les procédures entre différents secteurs et niveaux administratifs, et de poursuivre les efforts visant à répartir clairement les responsabilités entre les différents échelons administratifs.

Le colloque du 19 novembre 2019 rappellera les principes généraux de l'évaluation socioéconomique, et exposera les ouvertures faites vers ces nouvelles frontières que sont l'enseignement supérieur et la recherche, l'action climatique ou la politique des prisons. Une table ronde permettra de faire le point des avancées et des travaux en cours et conclura le colloque.

5. <https://www.strategie.gouv.fr/publications/de-laction-climat>

6. [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/fininfra/News/rapport-ocde\\_avril19.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/fininfra/News/rapport-ocde_avril19.pdf)



## PROGRAMME

08h30 ACCUEIL CAFÉ

09h00 INTRODUCTION

**Roger GUESNERIE**, professeur émérite au Collège de France et président honoraire de Paris School of Economics

09h10 **Thème 1 – La valeur de l'action climatique : une valeur tutélaire du carbone pour évaluer les investissements et les politiques publiques**

**Dominique Bureau**, membre de la commission « La valeur de l'action climatique », France Stratégie

09h50 **Thème 2 – L'évaluation socioéconomique des programmes et des politiques publiques : le programme de construction de prisons et ses évaluations socioéconomiques**

**Jean-Michel JOSSELIN**, professeur, université de Rennes

10h30 PAUSE-CAFÉ

10h50 **Thème 3 – L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche : du rapport E. Quinet aux pratiques**

**Émile QUINET**, président du Groupe de travail « L'évaluation socioéconomique des projets immobiliers de l'enseignement supérieur et de la recherche », France Stratégie

**Julie de BRUX**, Citizing

**William THIBAUT**, chef de projet, département de la stratégie patrimoniale, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, MESRI

11h30 TABLE RONDE

**Cédric AUDENIS**, président de la table ronde, commissaire général adjoint, France Stratégie

**Éric PIOZIN**, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

**Patrick MOUNAUD**, ancien directeur interrégional des services pénitentiaires Sud Est (Marseille)

**Sabine BAIETTO-BEYSSON**, présidente du Groupe de travail « projets d'aménagements urbains »

**Thibault GUYON**, sous-directeur POLSEC, DG Trésor

12h50 CONCLUSION

**Jean-Paul NICOLAÏ**, chef économiste, directeur du programme évaluation, Secrétariat général pour l'investissement

